

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, LESPOUCIES-AMARE M (suppléante de M. MARTENS C, excusé), PLANTE M. Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, ERIZABAI CH, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE JP, LANUSSE-CAZALET A, LECHON A., MICHEL D, MONSEGU M, PAULIEN R.
En exercice	21	
Présents	17	
Dont suppléants	1	
Dont représentés		
Votants	17	
Dont pour	17	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
Etaient excusés : Mme ARGILAGA MC, MAILLOT MC Mrs LAHORE C, MARTENS C.		
Secrétaire de séance : M. Bernard JONVILLE		

N°2019-E10 – ENFANCE JEUNESSE : TARIFS SEJOURS ET SORTIES ALSH

RAPPORT

Mme la Présidente rappelle au Comité Syndical que l'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert pour les vacances d'été du 8/07 au 28/08/2019.

Lors de ce séjour, l'équipe d'animation proposera, outre les activités classiques, des sorties et des mini-séjours pour lesquels elle propose les tarifs suivants en tarif plein :

- Sortie du 18/07 au Parc aux Rapaces : 15 € en plus du prix de journée
- Sortie du 31/07 au stade d'eaux-vives à Pau : 15 € en plus du prix de journée
- Sortie commune du 28/08 à Aquabéarn : 15 € en plus du prix de journée
- Du 24 au 26/07 Mini-séjour « Eaux-Vives » à Gotein-Libarrenx : 150 €
- Du 31/07 au 01/08 Mini-séjour « Bonne nuit les Petits » à Lespielle : 30 €
- Du 7 au 9/08 Mini-séjour « A dos d'âne » à Arzacq : 51 €

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs tels que ci-dessus proposés

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

**SYNDICAT DES ECOLES
DE LA REGION DE GARLIN**

3 rue Firmin BACARISSE - 64 330 GARLIN
05.59.04.78.64 - contact@sivosgarlin.fr

Michèle PLANTE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/06/2019